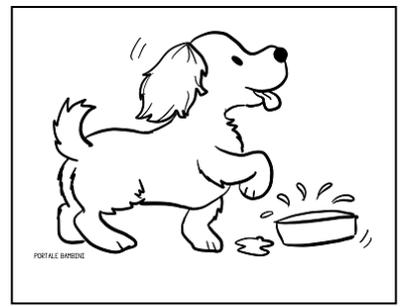




RÈGLEMENT - CHIENS



- Les chiens sont les bienvenus au camping, ils doivent être tenus en laisse à tout moment.
- Les chiens ne sont pas admis dans la zone sportive, la piscine, les mobil-homes, les appartements, sur la plage centrale et sur la prairie du bord du lac.
- Les chiens doivent être accompagnés à l'extérieur du camping pour leurs besoins. En cas de déchets liquides et/ou solides à l'intérieur du camping, par respect pour les personnes et la nature qui vous entoure, nous vous demandons de " laver " les déchets liquides à l'eau ou en cas de déchets solides de les enlever avec des sacs appropriés.

REGLEMENT POUR L'ADMISSION DES CHIENS A LA PLAGE

- L'entrée des chiens sur la plage est autorisée uniquement sur la plage appelée River (à côté de la rampe d'accès aux bateaux) **de 9.00 à 18.30.**
- Le propriétaire doit éviter les aboiements prolongés et le comportement excessivement vif de son chien ou autrement dangereux et qui pourrait perturber la paix de la plage. Dans le cas contraire, il sera tenu de quitter la plage.
- Il est interdit l'entrée de la plage aux chiens ayant un comportement agressif.
- Il est absolument interdit que les chiens émettent des excréments liquides et solides sur la plage.
- Les éventuelles déjections solides doivent être immédiatement enlevées à l'aide de sacs appropriés et déposées dans les conteneurs prévus à cet effet. Dans le cas contraire, elles seront signalées et l'expulsion immédiate sera demandée.
- Les chiens doivent toujours être tenus en laisse.
- Les chiens ne doivent jamais être laissés sans surveillance et libres d'errer sur la plage.
- Les propriétaires sont toujours responsables de tout dommage aux biens ou aux personnes qui pourrait être causé par leurs chiens.
- Chiens accueillis en même temps sur la plage : maximum n° 7
- Dans l'eau, le chien est libre, mais la responsabilité de ses actes incombe toujours au propriétaire.

Il est interdit de laver les chiens en utilisant les douches sur la plage, à l'intérieur des services hygiéniques, dans les salles pour enfants ou au camper-service.

LA DIRECTION ET LE PERSONNEL SE RÉSERVENT LE DROIT INCONTESTABLE D'EXPULSER À LEUR DISCRÉTION ET À TOUT MOMENT CEUX QUI NE RESPECTENT PAS CE RÈGLEMENT.